

COMMUNIQUE DE PRESSE

mars 2011

## **Alerte sur la scolarisation des élèves porteurs de trisomie 21 !**

Depuis le début des années 90, les élèves porteurs de trisomie 21 ont eu progressivement accès au collège de tous, dans des classes adaptées, qui sont devenues les Unités Pédagogiques d'Intégration et depuis cette rentrée les **Unités Locales d'Inclusion Scolaire**.

Aujourd'hui nombre d'entre eux ont un emploi, accèdent à un logement autonome et sont en capacité d'effectuer de vrais choix de vie.

Le Ministère de l'Education Nationale a fait un effort important pour développer ces classes au cours des dernières années.

Pourtant, c'est au moment où leur nombre augmente que nous constatons que l'accès à ces dispositifs devient de plus en plus difficile pour les adolescents porteurs de trisomie 21.

- Faut-il y voir l'effet d'une nouvelle circulaire interprétée de manière restrictive sur le terrain ?
- Est-ce un problème de culture à construire ou à reconstruire ? (celle du projet personnalisé de scolarisation et des parcours individualisés à l'école) ?
- L'école saura-t-elle s'adapter au défi de l'accès à l'école pour tous inscrit dans la loi de 2005 ?

Le choix du milieu ordinaire doit être respecté et l'individualisation des parcours de scolarisation garantie par la diversité des solutions.

Le Président de la République a annoncé qu'il ferait de la scolarisation un des thèmes de la conférence nationale du handicap en juin 2011.

Ce sont les raisons pour lesquelles Trisomie 21 France saisit les pouvoirs publics de ce sujet afin de contribuer à l'amélioration du dispositif de scolarisation en milieu ordinaire.

Pièces jointes : Etude sur le terrain : difficultés et réussites. La Fédération Trisomie 21 France.

Contact : Maria Legrand 01 45 41 22 21

[mlegrand.trisomie21-france@orange.fr](mailto:mlegrand.trisomie21-france@orange.fr)